

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. DE FOVILLE

La loi des catastrophes de M. Auguste Chirac

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 293-308

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__293_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LA LOI DES CATASTROPHES

de M. Auguste CHIRAC (1).

Messieurs,

Vous m'aidez à tenir une promesse que j'ai faite si vous voulez bien permettre que je vous entretienne pendant quelques instants d'un travail curieux, dont la plupart d'entre vous doivent ignorer l'existence, bien qu'il relève tout à fait de la juridiction de la Société de statistique. L'auteur m'assure lui-même qu'il n'a pas été lu par ceux dont il attendait le jugement avec le plus d'impatience. N'en concluez pas qu'il s'agisse d'un de ces travailleurs discrets et timides qui vont traçant dans l'ombre leur sillon solitaire. M. Auguste Chirac n'est rien moins que cela. C'est un pamphlétaire agressif, un socialiste militant, un vrai démolisseur, dans toutes les acceptions du mot. Je n'ai pas l'honneur de le connaître personnellement et la façon dont il écrit — je parle de ses livres et non de ses lettres — n'était pas précisément de nature à me prévenir en sa faveur. Avec des inspirations et des objectifs différents, sa manière rappelle beaucoup celle de M. Édouard Drumont. Dans les *Rois de la République* et dans *l'Agiotage sous la troisième République*, comme dans la *France juive*, la *Fin d'un Monde* et la *Dernière Bataille*, les personnalités abondent, et les mille noms propres qu'on y rencontre — avec une table alphabétique pour faciliter les recherches — y sont généralement accompagnés des épithètes les plus désobligeantes. Quand on accuse si facilement, il est difficile de ne pas calomnier. Je n'ai, croyez-le bien, nulle envie de défendre contre les attaques de M. Chirac les agioteurs, les tripoteurs, les escamoteurs de millions. Il semble malheureusement que l'efficacité de la législation pénale, en France et ailleurs, soit souvent en raison inverse de l'importance des escroqueries commises, et il faut reconnaître que rien n'est plus propre à irriter, à révolter la conscience populaire. Les indignations qui viennent de là sont légitimes. Mais, pour pouvoir dénoncer avec autorité les lacunes ou les défaillances de la justice sociale, il faudrait personnifier soi-même l'équité et ne pas se faire un jeu de vilipender pêle-mêle les coupables et les innocents.

Les violences dont M. Chirac est coutumier me paraissent d'autant moins excusables que la passion chez lui se réclame toujours de la science. En fait de science, M. Drumont s'arrête volontiers à la chiromancie (2). M. Chirac, lui, est plus sérieux : appuyées d'un côté sur l'algèbre et de l'autre sur la géométrie, toutes ses affirmations se déclarent par cela seul irréfutables, et à ceux qui se permettraient l'expression d'un doute, il montrerait fièrement, du bout de son compas, « les poteaux de la route longue et pénible » au bout de laquelle « il a trouvé la vérité ». (3)

Que M. Chirac ait travaillé, beaucoup travaillé, je suis disposé à l'admettre, à la

(1) Communication faite à la Société de statistique dans sa séance du 16 juillet 1890.

(2) Dans la *Dernière Bataille*, M. Drumont ne consacre pas moins de trois pages à l'examen de la main du général Boulanger et aux conclusions qu'il en faut tirer. Par exemple, « la ligne de vie brisée indique que le général mourra vers 58 ans de mort violente, probablement d'un coup de couteau. »

(3) Voir, en tête de *l'Agiotage sous la troisième République*, 1888, *l'Avis aux ignorants du monde officiel*, p. III.

condition d'ajouter que la plupart de ceux qui se donnent ici rendez-vous ne me semblent pas moins laborieux que lui. Il a cherché à éclaircir quelques-uns des mystères de la vie sociale ; il a entrepris pour cela d'assez longs calculs et il croit sincèrement avoir fait de grandes découvertes. Son espoir est que nous partagerons tous cette impression, et si nous ne mettons pas sa *loi des catastrophes* au niveau de la loi des tempêtes de M. Faye ou de la loi des crises de M. Juglar, pour ne pas dire plus, nous lui causerons une vive déception.

Mais la critique lui sera moins pénible encore que ne le serait l'abstention. J'ai reçu de lui, à cet égard, les déclarations les plus positives.

Il paraît que lorsqu'il se borne à casser, dans la *Revue socialiste*, les vitres d'un ministre, d'un financier ou d'un économiste, quarante journaux applaudissent (1) ; mais le vide, me dit-il, se fait autour de lui — le vide et le silence — dès que les arguments *ad hominem* font place sous sa plume aux équations algébriques et aux diagrammes multicolores. Tout cela est de l'hébreu pour ses coreligionnaires ; et, de guerre lasse, l'ami de M. Benoît Malon est venu solliciter l'appréciation, bienveillante ou non, de ceux qui, dans un autre milieu et avec d'autres habitudes d'esprit et de langage, s'intéressent aux mêmes questions que lui.

Voilà, Messieurs, comment je me trouve amené à vous parler ce soir des travaux de M. Auguste Chirac, en général, et de sa *loi des catastrophes* en particulier.

Ce qui, à première vue, m'y avait encouragé, c'est que M. Chirac, dans ses calculs, fait souvent intervenir la statistique des mutations par décès. Pour la science que nous cultivons tous ici, c'est une mine précieuse ; et elle était restée longtemps inexplorée. Depuis une douzaine d'années, les sondages ont commencé ; les gale-

(1) Il nous semble intéressant de reproduire ici, à titre de document, la liste des journaux français et étrangers que la *Revue socialiste* considère comme partageant ses idées. Cette liste est prise sur la couverture même de la revue de M. Benoît Malon en 1887 :

- | | |
|--|---|
| <i>L'Intransigeant</i> , Henri Rochefort, directeur politique et rédacteur en chef, Paris. | <i>La Revue du mouvement social</i> , Ch. Limousin. |
| <i>Le Cri du Peuple</i> , fondé par Jules Vallès, Paris. | <i>Le Peuple</i> , organe du parti ouvrier belge, Bruxelles. |
| <i>L'Action</i> , H. Michelin, directeur, Paris. | <i>Le Chante-Clair</i> , Bruxelles. |
| <i>La Revue moderne</i> , A. Bernier, rédacteur en chef, Paris. | <i>Le Coup de feu</i> , Paris. |
| <i>Le Devoir</i> , Godin, fondateur-directeur du Familistère de Guise. | <i>Le Journal du Peuple</i> , organe du Comité révolutionnaire central (parti blanquiste), Paris. |
| <i>La Société nouvelle</i> , F. Brouez et James, secrétaires de rédaction, Bruxelles. | <i>La Couture</i> , organe des ouvriers tailleurs, Paris. |
| <i>La Philosophie de l'avenir</i> , Paris. | <i>La Défense des travailleurs</i> , Reims. |
| <i>Le Socialiste</i> , organe du parti ouvrier (fraction Marxiste), Paris. | <i>Le Réveil ouvrier</i> , Calais. |
| <i>Le Proletariat</i> , organe du parti ouvrier (fraction possibiliste), Paris. | <i>La France Juive</i> , Bordeaux. |
| <i>La Réforme judiciaire</i> , Paris. | <i>Le Nouveau Parti</i> , Marseille. |
| <i>El Socialista</i> , organe du parti ouvrier espagnol, Madrid. | <i>L'Ouvrier chapelier</i> , Paris. |
| <i>De Vooruit</i> , organe du parti ouvrier flamand, Gand. | <i>Le Voyageur forain</i> , Paris. |
| <i>Der Sozial-Demokrat</i> , organe du parti socialiste allemand, Zurich. | <i>Le Réveil typographique</i> , Paris. |
| <i>La Tribune des peuples</i> , Paris. | <i>Le Languedoc</i> , Montpellier. |
| <i>Le Travailleur</i> , Lille. | <i>L'Arbitre</i> , Paris. |
| | <i>La Semaine fraternelle</i> , Paris. |
| | <i>Le Droit des Femmes</i> , Paris. |
| | <i>La Citoyenne</i> , Hubertine Auclert, Paris. |
| | <i>La Rivista italiana del socialismo</i> , Lugo, Romagnes. |
| | <i>Il Fascio operaio</i> , Milan. |
| | <i>La Bandera Social</i> , Madrid. |

ries se sont ouvertes et il a été fait d'heureuses trouvailles. Les bruyants EUREKA de M. Chirac semblaient en promettre de nouvelles et, socialisme à part, j'espérais rencontrer dans les livres ou dans les manuscrits qu'il m'a communiqués d'ingénieux aperçus, d'instructifs théorèmes. Plus d'une fois j'ai cru y arriver. Il y a, dans M. Chirac, un philosophe et un mathématicien qui, à travers la statistique, s'appellent et se cherchent ; malheureusement, ils ne réussissent pas à se donner la main et demeurent égarés, l'un et l'autre, dans l'obscur labyrinthe où ils sont descendus sans avoir pris le soin d'allumer leur lanterne. La manière de raisonner de l'auteur de l'*Agiotage* est très singulière. On dit, vous le savez, que c'est la foi qui sauve : lui, c'est sa foi qui le perd, sa foi révolutionnaire, bien entendu. Elle est si forte qu'elle lui dicte d'avance toutes ses conclusions et qu'au lieu de s'attarder aux déductions qu'un autre croirait nécessaires, il les supprime, se bornant à dire au lecteur, en passant, de quel côté il pourrait aller chercher les pièces justificatives qu'on ne lui montre pas.

C'est un système très commode, très expéditif, mais essentiellement trompeur. Nous allons voir qu'il a l'inconvénient de conduire généralement M. Chirac à dire *blanc* quand il faudrait dire *noir* et *noir* quand il faudrait dire *blanc*.

Exemple : c'est un des arguments favoris du socialisme que celui qui consiste à opposer au petit nombre de ceux qui possèdent le nombre énorme de ceux qui ne possèdent pas : on met d'un côté les capitalistes, petits et grands, de l'autre les gens qui, en fait de capital, n'ont que leurs deux bras et leurs dix doigts ; et l'on s'indigne qu'il y ait si peu de monde à droite et tant de monde à gauche.

M. Chirac, considérant cette étroite concentration des biens de ce monde comme avérée *à priori*, n'hésite pas à certifier que nos statistiques successorales en donnent à la fois la preuve et la mesure : « La proportion ordinaire des possédants, écrivait-il il y a déjà longtemps(1), est d'un quart ou 25 p. 100. On peut s'assurer par l'examen des budgets définitifs qu'annuellement 800,000 décès n'ouvrent en moyenne que 200,000 successions. » Et à chaque chapitre du livre, nous voyons reparaître cette proportion soi-disant officielle : le quart d'abord ; ensuite le cinquième ; 18 p. 100 seulement depuis 1885. Ainsi une succession à peine pour cinq décès, et par conséquent sur cinq familles une à peine ayant un patrimoine, si humble, d'ailleurs, qu'on le veuille supposer.

Vous le voyez : c'est bref et c'est net ; seulement c'est faux, Messieurs, absolument faux, et je n'aurai pas de peine à vous en convaincre. Je ne vous dirai pas par où pèche la démonstration de l'auteur de l'*Agiotage*, puisqu'il affirme sans démontrer. Mais j'établirai que, de par les statistiques successorales elles-mêmes, c'est le contraire de ce qu'il affirme qui est vrai.

Pour plus de sûreté, je reproduis ici la page du *Compte définitif des recettes* qu'il invoque à l'appui de son assertion (2).

(1) Voir l'*Agiotage*, t. I, p. 43, note 2.

(2) Le *Bulletin de statistique du Ministère des finances* publie le même tableau pour chaque exercice longtemps avant l'apparition du *Compte définitif*. Voir le *Bulletin* d'octobre 1889, p. 358.

QUOTITÉ DES DROITS.		ACTES ET MUTATIONS		DISPOSITIONS		VALEURS		DROITS CONSTATÉS.	
		SOMMIS AUX DROITS.		SOMMIS AUX DROITS.		SUR LESQUELLES LES DROITS		(DÉCIMES COMPRIS)	
PRINCIPAL.	DÉCIMES.	1888.	1887.	1888.	1887.	1888.	1887.	1888.	1887.
P. 100.	P. 100.	nombres.	nombres.	nombres.	nombres.	frances.	frances.	frances.	frances.
Mutations par décès.									
1 00	0 25	12	2	"	"	1,404	638		
3 00	0 75	538,861	540,581	3,571,229,915	3,605,305,920	44,640,325	45,066,324		
6 50	1 625	163,964	166,614	524,380,035	521,136,466	19,664,626	19,542,613		
7 00	1 75	153,395	156,922	779,554,121	806,156,467	63,338,761	65,500,213		
8 00	2 00	23,383	23,121	145,981,810	150,977,268	12,773,408	13,210,511		
9 00	2 25	10,234	9,928	92,274,185	102,725,810	9,227,418	10,272,581		
		44,228	38,202	258,685,854	322,717,813	29,102,150	25,055,754		
		933,977	936,370	5,372,115,920	5,409,019,744	178,748,092	178,648,649		
TOTAL.									
		488,939	475,299	1,455,749,042	1,471,970,424	51,515,854	52,436,666		
		22,853	23,239	372,966,404	405,734,614	15,075,773	15,922,635		
		27,590	29,171	786,477,068	771,127,367	28,173,473	26,085,657		
		519,182	527,729	2,624,633,114	2,648,832,405	94,765,100	94,444,938		
		414,783	408,639	2,747,492,806	2,760,187,339	83,951,588	84,203,038		
		933,965	936,368	5,372,115,920	5,409,019,744	178,746,688	178,647,996		
TOTAL.									
<p> <i>Four mémoire,</i> non compris les mutations soumises aux lois de 1832 et 1850. </p>									
<p> Membres autres que ceux spécifiés ci-après. Fonds d'Etat français et étrangers. Valeurs mobilières françaises et étrangères. Immeubles. </p>									

Examinez bien ce tableau et si vous y pouvez découvrir les 170,000 successions que M. Chirac oppose aux 800,000 ou 900,000 décès de l'année, vous serez plus habiles que moi. Ce qu'on y a inscrit, en même temps que *les valeurs sur lesquelles les droits de mutation ont été assis*, c'est le nombre des *dispositions soumises aux droits*. On en compte 936,368 en 1887 et 933,965 en 1888.

Mais cela ne nous apprend pas le nombre réel des ouvertures de successions, car le même décès peut donner lieu à deux, cinq, dix taxations distinctes. Il suffit pour cela qu'il se rencontre, dans la succession considérée, des natures de valeurs différentes et des ayants droit dont le degré de parenté par rapport au *de cuius* ne soit pas le même (1).

Il doit donc y avoir beaucoup moins de successions ouvertes que de *dispositions soumises aux droits*. Mais pourquoi 170,000 plutôt que 400,000 ? M. Chirac dit 170,000, sans explication : moi, je dis 400,000, sinon plus, et j'explique mon dire.

La Direction générale de l'enregistrement, où la statistique est personnifiée par un de nos plus savants, de nos plus clairvoyants et aussi de nos plus aimables confrères, fait relever par ses directeurs le nombre annuel des *déclarations de successions*, et elle a bien voulu me communiquer le résultat de cet utile dépouillement.

Voici ses chiffres, pour les trois dernières années :

ANNÉES	NOMBRE DE DÉCÈS.	NOMBRE DES DÉCLARATIONS SOUSCRITES
1887	842,797	494,232
1888	837,867	487,573
1889	794,933	463,264
Moyenne.	825,199	481,690

Il est vrai qu'il y a, ici encore, des cas où une seule succession entraîne plusieurs déclarations simultanées : c'est quand le défunt avait des propriétés, des immeubles, dans d'autres cantons que celui de son domicile. Le fait n'est pas rare. Cependant la déclaration unique est bien plus ordinaire que la déclaration multiple, et ceux qui ont l'expérience de ces choses ne me démentiront pas si j'admets que les 480,000 déclarations annuellement souscrites correspondent à une moyenne de plus de 400,000 successions par an.

Ainsi le chiffre sur lequel s'appuie toute l'argumentation de M. Chirac doit être grossi de plus de 100 p. 100 et voilà déjà la pierre angulaire de la statistique socialiste bien ébranlée.

Mais ce n'est pas tout.

On nous dit : « 170,000 successions sur 850,000 décès ». Je dis, moi : « Plus de 400,000 successions sur moins de 500,000 décès ». Il est incontestable que la France enterre, bon an mal an, de 800,000 à 900,000 personnes. Mais n'est-il pas évident que, jusqu'à un certain âge, le fait d'un décès sans succession n'implique nullement le fait d'une famille sans patrimoine ? Il faut des circonstances toutes particulières pour qu'un mineur, en mourant, laisse des biens. L'enfant du millionnaire, s'il

(1) Le tarif des droits de succession comporte, selon le degré de parenté, six taux différents, et les valeurs successorales se divisent en quatre groupes : immeubles, fonds d'État français ou étrangers, valeurs mobilières françaises ou étrangères, autres meubles. Une même succession pourrait ainsi, dans un canton, produire jusqu'à 24 dispositions, et ce chiffre pourrait même, à la rigueur, être dépassé, si les immeubles successoraux appartenaient à plusieurs cantons différents.

succombe prématurément, ne met pas plus le fisc en mouvement que l'enfant du mendiant. Cependant il est clair que l'assimilation est impossible et ce serait se moquer du monde que d'inscrire à l'actif du paupérisme le nouveau-né qui meurt dans un berceau de dentelle et qu'un tombeau de marbre attend au cimetière. C'est pourtant ce que fait, hardiment, M. Chirac.

A partir de quel âge l'absence de biens transmissibles peut-elle être considérée comme un indice de pauvreté réelle? La question est délicate. Il y a là une moyenne difficile à saisir et MM. Toussaint Loua ou Turquan seraient mieux à même que moi de la fixer avec précision. Mais je crois être très modéré, trop modéré, Messieurs, en ne défalquant ici que les mineurs. Or, les décès survenus avant la 21^e année représentent, chez nous, près de 40 p. 100 de la mortalité totale (1). C'est donc bien à 500,000 décès à peine qu'il faut opposer les 400,000 successions annuellement ouvertes.

Vous voyez combien nous sommes loin des chiffres de M. Chirac et combien mes conclusions motivées diffèrent de ses conclusions hypothétiques !

Aux socialistes qui nous disent de confiance : « Les quatre cinquièmes des Français sont de pauvres gueux que les autres exploitent », nous répondons, chiffres en main : « Les quatre cinquièmes des Français, à l'âge où l'on peut posséder personnellement, sont effectivement pourvus d'un avoir suffisant pour que le fisc, en cas de décès, ait le droit et le devoir d'intervenir. »

Et ce n'est pas assez dire, Messieurs, car, malgré l'extrême vigilance du service de l'enregistrement, il y a nombre de petits héritages qui échappent à l'impôt.

Si le défunt avait une chaumière à lui ou un champ, pas de fraude possible : mais, à la ville comme au village, quelques milliers de francs en meubles, titres au porteur ou argent comptant, ont vite disparu. L'administration invite bien la famille à passer au guichet ; mais, comme dit la chanson : « Va-t'en voir s'ils viennent ! » Ces cas de volatilisations successorales sont si fréquents dans le département de la Seine que le rapport entre le nombre des déclarations souscrites et celui des décès enregistrés y est moitié moindre qu'ailleurs.

La vérité est donc que la très grande majorité des Français majeurs ont à eux une part, grande ou petite, de la richesse collective de la nation. Et, quand le socialisme, par la bouche de M. Chirac ou par toute autre, dit le contraire au peuple, il le trompe.

L'échantillon que je viens de vous donner des soi-disant démonstrations de M. Chirac me permettrait peut-être de glisser rapidement sur le reste. Mais il ne faut pas abuser de la formule : *Ab uno disce omnes*, et, sans vouloir, à beaucoup près, m'arrêter à toutes les pages où je trouve matière à contestation, je tiens au moins à attaquer de front celle des théories de M. Chirac dont il se montre le plus fier.

Je vous prie donc de vouloir bien m'accorder encore quelques moments d'attention et j'arrive à la fameuse *loi des catastrophes* : c'est le nom même que l'auteur lui donne.

Le problème dont cette loi croit être la vraie solution présente quelque analogie

(1) Voir A. de Foville, *La France économique*, 1890, p. 32 : « En France, sur 1,000 individus qui meurent, il y en a 188 de 0 à 1 an, 105 de 1 à 5 ans, 30 de 5 à 10 ans, 18 de 10 à 15 ans, 25 de 15 à 20 ans.... »

avec celui que posait à Rome, lors de l'avant-dernière session de l'Institut international de statistique (avril 1887), notre tant regretté confrère, M. F.-X. de Neumann-Spallart.

Pour tous ceux qui, comme lui, ont passé une partie de leur vie à traduire en chiffres les diverses manifestations de la vie des peuples, c'est presque un besoin, à un moment donné, que de chercher à remonter de l'analyse à la synthèse. L'éminent professeur de Vienne aspirait à « mesurer les variations de l'état économique et social des peuples », et sa conclusion était que l'on pourrait, avec l'espèce de baromètre statistique qu'il rêvait, « tenter des prévisions » et tout au moins « mettre en lumière l'enchaînement réciproque et l'étroite solidarité des phénomènes de l'ordre économique, social et moral ».

Le même ordre d'idées avait déjà été abordé, avec plus ou moins de hardiesse et de succès, par un certain nombre de statisticiens, comme Dudley Baxter, Porter, Stanley Jevons, Leone Levi, Giffen, en Angleterre; comme le D^r Engel et le D^r Sœtbeer, en Allemagne; comme David Wells et Edward Atkinson, aux États-Unis.

En France, il est un nom que j'ai déjà prononcé et que vous avez tous sur les lèvres : c'est celui de notre excellent collègue et ami M. Juglar, l'auteur du petit livre de 1862 et du gros livre de 1889 sur *les crises commerciales*. Et je n'aurais qu'à feuilleter notre journal pour trouver encore d'autres contributions à l'étude de ce que j'appelais moi-même devant vous, il y a deux ans, *la météorologie économique et sociale* (1).

M. Chirac, lui, dit : *la sociométrie*, et le mot, quoique un peu solennel, me paraît assez heureux. La définition l'est moins : M. Chirac appelle *sociométrie* « la science « de mesurer, dans une collectivité organisée, la solidarité des agissements individuels; par suite, la solidarité des agissements sociaux dans un ensemble de collectivités humaines; enfin l'action et la réaction des nations entre elles. » L'idée me semblait plus claire avant cette explication qu'après. Mais peu importe ! Il y a des problèmes qu'il faut résoudre pour les bien définir et le problème sociométrique est du nombre. L'essentiel, pour nous, est de savoir si M. Chirac, qui prétend s'en être rendu maître, ne se fait pas illusion.

Les recherches de M. Chirac sont antérieures au congrès de Rome. Dès 1885, il se sentait en mesure, non seulement de « tenter des prévisions », comme M. de Neumann-Spallart en 1887, mais de prédire nettement les calamités futures, témoin la lettre qu'il adressait, il y a presque cinq ans, au Président de la Chambre des députés et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Aujourd'hui il assure que ses pronostics se sont merveilleusement réalisés et il lui semble qu'il est temps que le monde reconnaisse publiquement une loi qui a fait ses preuves.

Examinons donc cette loi et voyons jusqu'à quel point elle implique le don de prophétie.

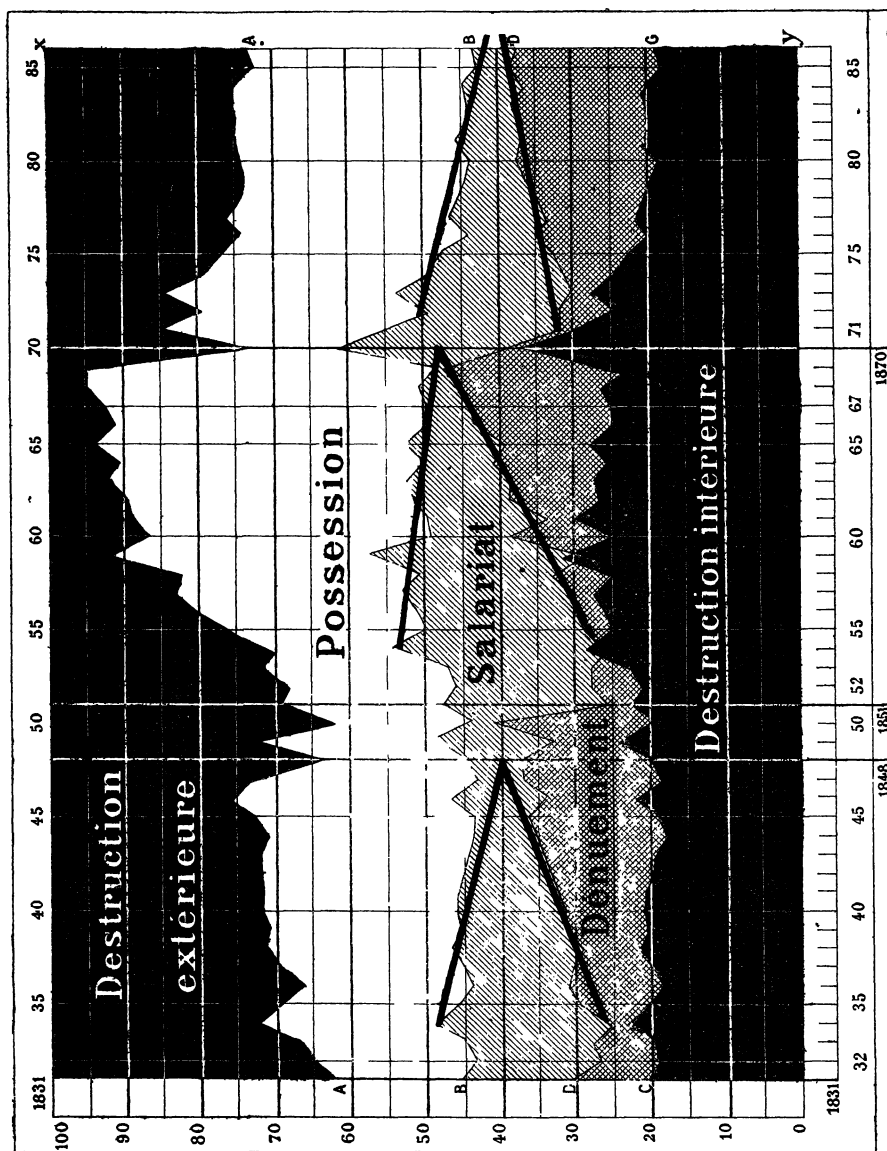
La loi des catastrophes s'offre à nous sous les deux espèces du diagramme et de l'équation.

La planche jaune, rouge, violette et noire dont est illustré le tome II de l'*Agiotage* (planche XIV) lui donne une forme bien concrète. Comme l'auteur se flatte d'y avoir résumé l'histoire entière de notre temps, comme il prétend y avoir rendu visibles à l'œil nu toutes les oscillations corrélatives de la richesse, du salariat et du pau-

(1) Voir le *Journal* de juillet 1888, p. 243.

périsme, depuis la Restauration jusqu'à nos jours, j'ai tenu à faire amplifier cette mystérieuse image. Je fais passer sous vos yeux l'original, et la copie à grande échelle est là, suspendue devant vous (1).

Regardez-la bien, Messieurs, et tremblez !



Là-haut, ces montagnes jaunes que semblent éclairer les rayons du soleil couchant, ce sont les capitaux, ce sont les « trésors des possédants ».

La zone rouge qui vient ensuite, ce sont « les non-possédants, les salariés, les prolétaires ».

(1) Dans la reproduction ci-dessus du diagramme de M. Chirac, on a supprimé les couleurs pour simplifier.

Puis viennent « les vallées violettes du dénuement » ; et enfin, « les abîmes noirs de la destruction ».

Voilà, certes, un décor tragique et fait pour plaire aux lecteurs ordinaires de la *Revue socialiste*. On y voit des choses bien invraisemblables pour nous autres, simples statisticiens : on y voit la détresse augmenter en bas toutes les fois qu'en haut la richesse se développe ; on y voit le flot montant de la misère submerger peu à peu l'armée des travailleurs et ne reculer, momentanément, que lorsqu'un cataclysme est venu décimer cette foule sans défense. C'est tantôt la guerre, tantôt la famine, tantôt la peste. De là, entre les montagnes jaunes et les vallées violettes, ces triangles rouges qui vont s'amincissant comme des fers de lance et dont la pointe ensanglantée marque, le long du siècle, la place des grandes catastrophes historiques.

Il y a, disais-je, dans cette figure des choses bien invraisemblables ; mais aux sceptiques qui se demanderaient si c'est bien là l'image fidèle des faits passés, présents et futurs, l'auteur ferme impérieusement la bouche : « Pas une ligne dans ce tableau, s'écrie-t-il, qui ne soit le résultat d'un chiffre ; pas un chiffre qui ne soit le résultat d'une constatation officielle. »

Je me suis cependant permis d'y regarder d'un peu près et je suis resté confondu de la puissance d'imagination qu'il a fallu à M. Chirac pour voir dans son diagramme l'exacte traduction des données les plus authentiques de la statistique nationale.

Vous allez en juger.

L'auteur nous explique lui-même que des quatre courbes A, B, D et G, qui séparent le noir du jaune, le jaune du rouge, le rouge du violet et le violet du noir deux seulement, B et D, ont une valeur propre, les deux autres étant simplement complémentaires de celles-là. D'autre part les deux équations qui engendrent les courbes B et D se composent des mêmes éléments, de sorte que l'on peut presque se contenter d'en discuter une (1).

Prenons la courbe B. La valeur variable de ses ordonnées s'obtient, tout compte fait, en divisant annuellement *le chiffre de la circulation française* (monnaie métal-

(1) M. Chirac écrit ainsi son équation (voir l'*Agiotage*, t. II, p. 287) :

$$B = \frac{3(O + N - E) \times M \times 100}{P \times S}$$

O représentant le total des monnaies métalliques en circulation, N le total des billets de banque émis, E l'encaisse, or et argent, de la Banque de France, le tout à la fin de l'année ; M le nombre des décès de l'année, P la population, S le chiffre en capital des successions taxées dans l'année.

Mais l'auteur a lui-même expliqué ailleurs (p. 283) que $\frac{P \times S}{M}$ donne « l'héritage de la nation entière », c'est-à-dire le montant total des fortunes individuelles et il en donne cet exemple :

En 1881, il est mort 828,828 personnes et ce total de décès a fait taxer 4,914,227,477 francs de successions. La population recensée étant de 37,672,048, on a :

$$\frac{37,672,048 \times 4,917,227,477}{828,828} = 223,361,500,000 \text{ fr.}$$

L'autre équation se rattache étroitement à la première :

$$D = \frac{3(O + N - E) \times M' \times 100}{P' + S'} - B$$

M, P' et S' représentant les valeurs de M, P et S au commencement de chaque période.

Il résulterait de là qu'à cette date initiale B = 0, ce que le diagramme ne confirme pas. C'est une contradiction ajoutée à beaucoup d'autres.

lique et billets de banque non couverts) par la *somme totale des fortunes* individuelles et en multipliant le quotient de cette division par 300 :

$$B = 300 \times \frac{\text{Circulation}}{\text{Richesse}}$$

C'est encore la circulation et la richesse, évaluées à deux époques différentes, qui déterminent la courbe D. De sorte que le diagramme tout entier, avec ses noirs, ses jaunes, ses rouges et ses violets, résulterait uniquement de la combinaison mystérieuse de ces deux éléments : richesse et numéraire.

Ici, Messieurs, ma réfutation n'a que l'embaras du choix, car le principe qu'on applique est de pure fantaisie et il n'en est pas même fait une application correcte.

Je dis que le principe est illusoire, et vraiment cela saute aux yeux.

Quoi ! il suffirait de mettre en présence, algébriquement ou géométriquement, ces deux facteurs : la circulation d'un peuple, métal et papier, et sa richesse capitalisée, pour savoir comment cette richesse se répartit à chaque époque ; quels sont ceux qui l'absorbent ; quels sont ceux qui, sous forme de salaires, en reçoivent seulement les miettes ; quels sont ceux qui meurent d'inanition au pied de cette montagne d'or !

Cette lutte entre le travail et la faim, qui donne à M. Chirac ses triangles violets et ses triangles rouges, toutes les péripéties s'en trouveraient contenues dans les variations de ces deux totaux : circulation, richesse ! Assurément ce sont là des agents puissants et ils jouent dans l'économie générale des peuples un rôle dont je ne songe pas à méconnaître l'importance. Mais il y en a d'autres en scène ; il y en a beaucoup d'autres, et je voudrais savoir pourquoi, prenant les uns, on a laissé les autres de côté.

Comment avoir pu supposer que quelques phrases nuageuses sur la vie, sur la mort, sur les *forces de production* et les *forces de consommation*, sur l'échange et sur la monnaie, nous feraient accepter, sans autre forme de procès, l'aventureuse équation d'où est sorti le diagramme que vous regardez ? Les syllogismes les plus rigoureux ne seraient pas de trop ici pour nous persuader : or, on ne nous offre pas même l'apparence d'une démonstration.

Il y a pour cela une bonne raison, Messieurs : c'est qu'on ne peut démontrer que ce qui est vrai et que nous sommes ici aux prises avec un vain mirage...

Mais, comme je le disais tout à l'heure, d'un principe illusoire M. Chirac ne fait même pas une application correcte et dans sa fraction

$$B = \frac{\text{Circulation}}{\text{Richesse}} \quad \cancel{\text{K}}$$

le numérateur et le dénominateur sont également suspects.

Le numérateur, ici, c'est la circulation française, or, argent, et billets émis à découvert. L'excédent des émissions de billets par rapport à l'encaisse de la Banque est facile à connaître. Mais il n'eût pas été superflu de nous dire comment on fixait l'importance totale et surtout les variations annuelles de notre stock métallique, or et argent. Vous savez tous, Messieurs, que la question est délicate : M. Chirac ne semble pas en apprécier les difficultés, car il ne nous dit même pas comment il s'y est pris.

Quant à son dénominateur, c'est-à-dire à l'évaluation du montant total des fortunes privées, M. Chirac nous en livre le secret et peut-être aurait-il mieux fait de

le garder pour lui, car sa formule est bien vicieuse. Que fait-il ? Il multiplie la masse successorale par le nombre des habitants et il divise par le nombre des décès *annuels*

$$K = \frac{P \times S}{M} = \frac{P}{M} (\text{vie moy.}) \times S$$

S'il avait suivi — fût-ce de loin — les travaux de la Société de statistique, il saurait qu'il y a quelques précautions de plus à prendre pour tirer du quantum des successions annuelles une évaluation sérieuse de l'ensemble des capitaux sur lesquels ces successions se trouvent imputées.

Il saurait, d'abord, qu'au lieu de prendre les successions seules, il faut y joindre les donations, qui, dans la plupart des cas, ne sont qu'une simple dérivation du courant successoral. Il saurait également que ce n'est point le rapport des populations aux décès, que ce n'est point la vie moyenne qui doit multiplier la masse successorale, mais bien la survie moyenne des héritiers aux *de cujus*, ce qui n'est pas la même chose.

Il saurait encore que la non-dédution du passif, les dissimulations d'actif et les modes d'évaluation automatiques imposés par la loi pour les successions immobilières ne permettent d'accepter les résultats d'un pareil calcul que sous bénéfice d'inventaire.

Il saurait surtout que les ventilations de ce genre ne peuvent avoir quelque autorité qu'à la condition de porter sur une période un peu étendue. C'est le cas ou jamais de faire des moyennes. M. Chirac n'en fait pas ; il applique à chaque millésime, pris isolément, sa formule $\frac{P \times S}{M}$, et il ne prend pas garde aux anomalies qui fatalement doivent en résulter.

Je reproduis, par curiosité, la série des valeurs successives qu'il attribue ainsi, année par année, à l'ensemble des capitaux possédés par les Français :

ANNÉES. (31 décembre.)	CAPITAL immobilier.	CAPITAL mobilier.	CAPITAL financier.	CAPITAL total.
	millions de francs.			
1851	48,637	29,501	3,865	82,003
1869	88,213	64,855	8,754	161,822
1870	61,317	46,216	5,911	113,444
1871	75,400	59,500	7,100	142,000
1872	98,000	73,900	8,300	180,200
1873	88,300	58,400	18,800	165,500
1874	92,500	63,500	19,400	175,400
1875	96,600	65,900	22,900	185,400
1876	115,000	68,400	26,300	209,700
1877	105,900	65,100	25,100	196,100
1878	110,200	67,900	31,700	209,800
1879	115,300	68,100	37,700	221,100
1880	123,200	72,900	36,500	232,600
1881	113,800	69,500	40,000	223,300
1882	120,000	71,000	35,800	226,800
1883	121,300	72,900	41,800	236,000
1884	117,100	70,000	37,200	224,300
1885	126,500	76,400	42,800	245,700
1886	122,400	72,500	43,800	238,700
1887	»	»	»	240,265

L'incohérence même des résultats obtenus aurait dû inquiéter le calculateur : comment admettre ces plus-values ou moins-values énormes d'une année à l'autre ?

La roue de la fortune, surtout lorsqu'il s'agit de la fortune publique, ne comporte pas de tels cahots.

Mais M. Chirac ne se trouble point pour si peu : quand il voit qu'en douze mois, même aux époques les plus tranquilles, le pays a gagné ou perdu 20, 30, 40 milliards, il ne se dit pas : « J'ai dû me tromper » ; il se borne à rechercher quels sont les financiers véreux, quels sont les vils agioteurs qui peuvent avoir fait danser de la sorte l'anse du panier où la France met ses œufs ; et, un coup d'œil lui suffisant pour s'éclairer à cet égard, voilà, du coup, quelques noms de plus mis au pilori.

Voulez-vous un exemple ?

De décembre 1875 à décembre 1876, les multiplications de M. Chirac accusent, rien que sur la richesse immobilière, un relèvement de 18 milliards ; et loin de s'en étonner il trouve cela tout simple :

« C'est tout simple, dit-il textuellement ; on avait parlé de concéder des lignes, « de faire des expropriations et de donner des indemnités ; en outre, on avait exécuté des gages, c'est-à-dire vendu des immeubles, et ceux qui les avaient achetés « voulaient gagner sur leur acquisition. Enfin qu'on se rappelle donc *la circulaire de Dufaure* sur le notariat. »

M. Chirac, qui se rappelle si bien la circulaire Dufaure, aurait mieux fait de se rappeler la loi Wolowski. Vous savez que, sur la proposition de notre ancien président, l'Assemblée nationale, en 1875 (loi du 21 juin 1875, art. 2), avait porté de 20 à 25, pour les immeubles ruraux, le coefficient par lequel l'administration de l'enregistrement doit multiplier les valeurs locatives pour l'assiette des droits de mutation par décès. C'est cette majoration d'un quart qui grossit tant la masse successorale de 1876 et l'on peut affirmer que la circulaire Dufaure n'y est pour rien, ni les projets de chemins de fer, ni les liquidations, ni ce « congrès des Juifs des quatre parties du monde » qui s'était réuni au Grand-Hôtel le 15 décembre et que M. Chirac met aussi en cause.

Un autre détail qu'il eût été bon de ne pas perdre de vue, c'est que la moitié des successions taxées chaque année correspond à des décès remontant à l'année précédente. Vous savez, en effet, que les héritiers ont six mois pour faire leur déclaration et pour acquitter les droits : il est rare qu'on devance beaucoup l'échéance et il arrive quelquefois que l'on obtient un sursis. Le fisc retarde donc de six mois par rapport à la mort et c'est ainsi que nous voyons en ce moment le Trésor récolter les opulentes plus-values que *l'influenza* a semées en décembre 1889 et janvier 1890. Il en a toujours été ainsi et M. Chirac commet un véritable quiproquo quand il suppose que toutes les déclarations de successions souscrites pendant telle ou telle année concernent les biens des personnes mortes cette année-là. Or, le quiproquo ne se trouve pas répété moins de vingt fois dans le tableau dont je vous signalais tout à l'heure les étrangetés.

Je suis bien obligé, Messieurs, d'insister sur les diverses erreurs que M. Chirac a commises en calculant ce qu'il appelle « l'héritage total de la nation », car nous avons vu que ce calcul fait le fond de la partie graphique de son travail et nous allons voir maintenant que sa loi des catastrophes n'a pas non plus d'autre base. La base tombant, la loi est bien malade.

C'est M. Chirac lui-même qui nous apprend que toute sa loi est contenue dans la

$$\text{formule } K = \frac{P \times S}{M}.$$

Il a bien voulu, pour faciliter la tâche à laquelle il m'avait convié, m'envoyer une note manuscrite où il réduit la loi dite des catastrophes à sa plus simple expression. Et voici en quels termes il le fait. Après avoir posé, comme à la fin de son livre, l'équation que je critiquais tout à l'heure : $K = \frac{P \times S}{M}$, il ajoute :

« Il n'est pas contestable que le chiffre de la population, que le chiffre des capitaux successoraux, que le chiffre des décès ne résument aussi exactement que possible l'ensemble des mouvements sociaux résultant du fonctionnement des forces de production et de consommation (?). Or, en cherchant la valeur annuelle de K, on obtient une série de sommes tantôt croissantes, tantôt décroissantes. En les comparant entre elles, on trouve toute une série de rapports.

« Mais en adoptant la règle de ne choisir, comme point de départ d'une période de comparaison de K, que la valeur de K obtenue par $\frac{P \times S}{M}$ dans l'année qui a suivi la plus grande mortalité, sans distinguer si ces mortalités ont été produites par des épidémies, des guerres ou des émeutes, on découvrira que, depuis 1816 par exemple, trois années seulement ont conduit à $\frac{K}{K'} = 2 \frac{1}{4}$; que ces trois années ont pour millésimes : 1847-1848 ; 1869-1870 ; 1887-X ; et enfin que les deux premières indiquent des époques où se sont ouvertes des séries de destructions humaines ayant duré plus ou moins longtemps, suivant le degré de leur intensité (1). Rapprocher l'indice $2 \frac{1}{4}$ des causes qui l'ont amené, étudier la marche des prodromes, prévoir dans quelles conditions le même indice se reproduira et savoir comment on peut s'y prendre pour enrayer les causes, la marche et les conditions, tel est le but que se propose la *sociométrie*. »

Vous le voyez, la sociométrie, telle que la conçoit M. Chirac, repose tout entière sur cette soi-disant formule de la richesse : $K = \frac{P \times S}{M}$, qui, loin de pouvoir fournir toutes les révélations qu'il en attend, n'est même pas conforme à la définition qu'il en donne.

Et, chose piquante, c'est à raison même d'une des erreurs commises par M. Chirac dans l'établissement de son équation de la richesse que cette équation lui donne les soubresauts dont il croit pouvoir tirer un si grand parti.

Si, par exemple, la fortune totale des Français lui paraît avoir doublé et plus que doublé depuis 1870, c'est que le quiproquo dont j'ai parlé lui a fait croire la France d'il y a vingt ans beaucoup plus ruinée qu'elle ne l'était réellement. Aux hécatombes de 1870, il aurait dû opposer, comme je l'expliquais tout à l'heure, non pas les successions taxées en 1870, lesquelles n'ont rien d'anormal, mais les successions taxées en 1871, dont le chiffre est énorme pour l'époque (plus de 5 milliards).

Cette simple rectification suffit pour éloigner de nous ce chiffre fatal de $2 \frac{1}{4}$, derrière lequel tant de fléaux sont embusqués. Elle suffit même pour renverser de fond

(1) M. Chirac termine ainsi la note d'où ces lignes sont extraites : « Je dois ajouter que jusqu'ici (hiver 1889-1890) mes études sur les autres nations, Belgique, Allemagne, Angleterre..., m'ont donné les mêmes résultats précis, et que les plus récentes, qui ont porté sur le Brésil, ont également donné l'indice $2 \frac{1}{4}$ pour la fin de 1888. Dans ce pays, c'est la seule fois que cet indice s'est produit depuis 1848. » Ce n'est pas une des moindres vertus de la formule magique de M. Chirac que de pouvoir voyager si facilement à travers toutes les broussailles de la statistique internationale.

en comble tout le fragile édifice sur lequel le grand-maître de la sociométrie s'est trop pressé d'écrire son terrible *mane thecel phares!*

La loi des catastrophes n'est donc rien moins qu'une loi.

Il me reste cependant à prévoir de la part de quelques-uns d'entre vous une réflexion toute naturelle.

On juge l'arbre par ses fruits mieux que par ses racines et, de même, il semble que l'on doive mieux juger un prophète par ses prédictions que par ses raisonnements. Or, M. Chirac a prophétisé ; et si, comme il l'assure, l'événement a donné pleinement raison à ses pronostics, que peuvent contre cette ratification du fait accompli les vaines arguties de notre pédantisme ?

Voyons donc ce qu'il a prédit.

Il y a cinq ans déjà que, fort de ses équations, l'inventeur de la loi des catastrophes adressait au Président de la Chambre des députés la lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le Président,

« Comme citoyen français et comme électeur, j'ai le devoir de vous faire la communication suivante, qui résulte d'une étude approfondie de la situation matérielle de notre pays.

« Si la constitution économique, légale et sociale de la France n'est pas modifiée sans délai en prenant pour base le principe de l'égalité des échanges à l'intérieur comme à l'extérieur, elle marchera, quels que soient d'ailleurs les expédients politiques employés, vers une série de catastrophes qui se succéderont dans l'ordre suivant :

« 1° En 1838, les forces de consommation du pays absorberont la moitié de ses forces de production, ce qui ramènera exactement la situation d'où sont sorties les crises de 1848.

« 2° En 1890, les forces de consommation absorberont les deux tiers des forces de production, ce qui ramènera exactement la situation ayant caractérisé l'année 1850 et, en outre, ouvrira l'ère du papier-monnaie, centenaire des assignats de 1790.

« 3° En 1893, les forces de consommation absorberont la totalité des forces de production, ce qui engendrera cette situation qu'il n'y aura plus ni épargne, ni travail, ni réserves, ni monnaie, et que dès lors la masse affamée exigera impérieusement une liquidation analogue à celle de 1793.

« Toutes ces indications résultent de chiffres officiels groupés dans une formule contrôlable, mais irréfutable et que je vous envoie(1). »

La lettre est du 18 novembre 1885.

Pour 1893, Messieurs, nous ne pouvons que dire : « *Di avertant omen!* » Il serait presque aussi téméraire, à trois ans de distance, de nier que d'affirmer, et la sagesse humaine peut ici se résumer tout entière dans le vieux dicton : Qui vivra verra !

Pour 1890, bien que l'année ait encore un pied dans l'avenir, il nous semble

(1) Il paraît que la formule « qui a engendré les pronostics contenus dans la lettre au Président de la Chambre des députés » n'est pas $\frac{K}{K}$, mais $\left(1 + \frac{1}{F}\right)^x = n \left(1 + \frac{1}{a}\right)^x$, équation expliquée dans *les Rois de la République*, t. II, p. 404, 420. Heureusement que « la concordance technique » des deux formules nous permet de ne parler ici que des calculs insérés dans l'*Agiotage*.

bien difficile de prendre au sérieux les menaces de M. Chirac. Si vraiment nous devons être mis avant le 31 décembre au régime des assignats, ce sera pour tout le monde — excepté pour M. Chirac — une grande surprise et l'on peut dire au moins que nous n'en prenons pas le chemin, puisque la Banque de France a encore accru son encaisse de plus d'un quart de milliard, or et argent, depuis le jour où fut écrite la lettre que je viens de lire.

Quant à l'année 1888, elle appartient déjà tout entière à l'histoire et l'histoire est loin d'en avoir fait, conformément aux vues pessimistes de M. Chirac, une réédition de l'année 1848. En 1848, une révolution, que la disette avait précédée et que le choléra allait suivre, ensanglantait Paris, ébranlait l'Europe, terrorisait le monde. Il me semble que nous n'avons rien vu de pareil il y a deux ans et que les catastrophes promises ont manqué à l'appel.

Tel n'est pas l'avis de M. Chirac. « Avez-vous donc oublié, nous dit-il, la « chute de M. Grévy et tout ce qui l'a précédée ? »

Messieurs, je ne me pardonnerais pas de prononcer ici une seule parole qui pût être jugée malséante. Mais, en vérité, qui oserait comparer à toutes les angoisses de 1848 la crise *sui generis* dont le résultat a été d'éloigner de l'Élysée le prédécesseur de M. Carnot ? La France n'a pas eu alors le sentiment ni la sensation d'un grand malheur public. En tout cas, la transmission des pouvoirs présidentiels n'a évidemment provoqué aucune de ces tueries, aucune de ces « destructions en masse » auxquelles M. Chirac lui-même reconnaît les grandes catastrophes sociales dont il croit avoir formulé la loi. Il est donc vraiment impossible de ne pas considérer ses prédictions pour 1888 comme ayant fait long feu.

Au besoin, on pourrait ajouter que les incidents qu'il est réduit à invoquer, comme preuve de sa clairvoyance, remontent, non pas à 1888, mais bien à 1887 ; de sorte qu'en réalité il n'y a accord ni sur les faits, ni sur le millésime. A part cela, tout va bien !

Ah ! Messieurs, que le métier de devin deviendrait facile si l'on pouvait, pour triompher, se contenter de si vagues approximations !

La loi de M. Chirac, telle qu'il l'interprète, me rappelle, malgré moi, celle que professait naguère, sous le nom élégant de météopsychologie, l'ingénieur capitaine Delauney (1). Fixant — on ne sait pourquoi — à 165 ans « environ » l'intervalle régulier des suprêmes épreuves infligées à l'espèce humaine, il qualifiait ainsi, pour les besoins de sa cause, des faits d'un intérêt beaucoup moins général, tels que la mort de Judas Machabée. Comme il meurt tous les ans beaucoup de monde, le hardi capitaine, à chacune des dates que son système évoquait, trouvait assez vite quelque personnage plus ou moins illustre à pleurer, et le tour était joué (2) !

Il n'y aurait peut-être eu, Messieurs, qu'à lire tout haut les prédictions de M. Chirac pour vous édifier sur la valeur de la loi des catastrophes ; et je devrais alors m'excuser d'avoir prolongé plus que de raison une discussion qui ne pouvait être agréable ni pour moi, ni pour vous, ni pour celui dont, à sa demande, j'avais à analyser les travaux. J'ai regretté plus d'une fois, au cours de cette ingrate analyse, l'engagement

(1) Voir le *Gaulois* du 11 août 1884 ; voir aussi, dans le *Journal de la Société de statistique de Paris* de 1885, notre discours sur *la Statistique et ses ennemis*.

(2) M. Drumont (*la Dernière Bataille*, p. 545) extrait d'un livre *introuvable* de Bruck, en date de 1862, une théorie historique qu'il loue sans réserve et qui n'est pas sans analogie avec celle du capitaine Delauney : elle limite à 1,032 ans la durée d'un peuple comme « peuple-chef ». Pour la France, la période aurait commencé en 843 et fini en 1876.

que j'avais pris, car je ne suis pas de ceux qui aiment à dire aux gens des choses pénibles. Si quelqu'un d'entre vous, Messieurs, pouvait croire que je me suis montré plus sévère que de raison, je lui remettrais, non seulement avec plaisir, mais presque avec reconnaissance, les volumes et les notes qui constituent le dossier de l'affaire. Je crois seulement que, quand il se serait bien rendu compte de l'extraordinaire fragilité des soi-disant théories dont je viens de vous apporter les morceaux, il me reprocherait d'avoir été trop indulgent.

M. Chirac possède cependant quelques-uns des dons du statisticien ; il lui en manque d'autres, malheureusement, qui ne sont pas moins essentiels. On peut dire de lui que c'est un impressionniste. Le mot est à la mode et notre siècle fait preuve d'une tolérance croissante pour l'impressionnisme dans l'art ; mais la science n'est plus la science quand elle se met ainsi à travailler *au jugé*. Par moments, j'ai pu me demander si la prétendue loi des catastrophes n'était pas une simple mystification à l'adresse de ces pauvres bourgeois auxquels le socialisme aime tant à faire peur. Mais non ! M. Chirac est un homme convaincu. Ceux qui l'ont lu tout au long n'en peuvent douter et l'insistance même qu'il a mise à me faire prendre la parole suffirait à le prouver.

Je dirai même — quel que soit mon respect pour toutes les grandes convictions — que M. Chirac est trop convaincu.

Il est si sûr de lui et il fait si peu de cas de ses contradicteurs que tout ce que je viens de dire ne pourra guère le troubler. Ce n'est pas qu'il se déclare tout à fait infaillible : « Je sais, dit-il, que je suis d'une matière sujette aux détériorations ; il est donc « possible qu'une défaillance matérielle, une *perte à la terre* ait eu l'occasion de se « produire *dans le jeu des fils conducteurs* qui de mon cerveau vont à ma plume. »

Il ajoute : « C'est pourquoi, si un autre *cerveau, ayant passé où j'ai passé*, me « signale un poteau omis dans mes dénombrements ; une opération, une formule « erronée, capables de *détruire mes conclusions*, oh ! alors, mais alors seulement, « *je m'inclinerai*, parce que ce sera la science qui me l'ordonnera. »

C'est sur la foi de cette promesse que j'avais tenu à donner à ma réfutation les développements qui viennent de mettre, un peu trop longtemps, votre bienveillance à l'épreuve.

Hélas ! en relisant l'étrange préface d'où ces lignes sont tirées, je vois bien que ma réfutation, si minutieuse qu'elle soit, va se heurter à une fin de non-recevoir des plus humiliantes. Car il y a toute une catégorie de gens dont l'auteur brave d'avance la contradiction. Ce sont ceux qu'il appelle « les gens du monde officiel » et il a une façon très large d'interpréter cette formule. C'est « aux ignorants du monde officiel » que le livre est dédié, « aux ignorants du genre des Paul Leroy-Beaulieu, Jules Simon, Léon Say, Ribot, Jules Ferry, Édouard Hervé, Freppel, Buffet, Chesnelong, John Lemoine, Passy, etc... ». Et l'auteur explique gracieusement à tous ces Messieurs qu'ils doivent s'estimer heureux d'être seulement traités d'*ignares*, car sans cela c'est *fourbes* qu'il faudrait dire.

Cette manière inusitée de juger des hommes dont quelques-uns sont pour moi des maîtres aimés et respectés me mettait fort à l'aise pour discuter M. Chirac et ses œuvres. Mais il est clair qu'elle le mettra fort à l'aise lui-même pour ne tenir aucun compte de mes objections.

A. DE FOVILLE.